

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2016

Date de la convocation : 30/08/2016.

Date d'affichage : 30/08/2016.

L'an deux mil seize, le six septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

Présents : Mme Christiane BOCQUET, Première Adjointe, M. Christophe MILLOT, Deuxième Adjoint, M. Thomas GUYOT-SIONNEST, Troisième Adjoint, Mesdames et messieurs Fabrice BALLE, Nathalie JOUANNEAU, Anthony LEFORESTIER, Elisabeth LÉLU, Michel PIGOURY et Raymonde REGNIER

Absents excusés :

Mme Anne-Marie BACHOLLET a donné procuration à M. Thomas GUYOT-SIONNEST.

Mme Florence HUBERT a donné procuration à M. Fabrice BALLE.

M. Jean-François OCHAT a donné procuration à M. Christophe MILLOT.

M. Alain VERRIER a donné procuration à Mme Raymonde REGNIER.

Absente:

Mme Florence BOSCARDIN.

Mme Christiane BOCQUET a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR :

- 1 **Approbation du compte-rendu de la séance du 14 Juin 2016.**
- 2 **ADMINISTRATION – FINANCES**
 - a) Travaux rue Marguerite Turelle : terrassement et raccordement des eaux pluviales.
 - b) Réfection d'une partie du chemin de St-Lazare.
 - c) Court de tennis rénové : installation d'un grillage.
 - d) Affectation de la Dotation Cantonale d'Equipement 2016.
 - e) Affectation de fonds parlementaires à l'opération « travaux-aménagement qualitatif de la rue de Vézelay ».
 - f) Tarif de location du chapiteau.
 - g) Section d'Investissement : décisions modificatives – virements de crédits.
- 3 **ADMINISTRATION GENERALE**
 - a) Affouages 2016/2017 : nouvelle réglementation et modification du montant de la redevance.
 - b) Personnel Administratif : régime indemnitaire – agent de catégorie B,
Personnel Technique : contrat à durée indéterminée et recrutement d'un contrat Avenir.
 - c) Reconduction de contrats de maintenance.
 - d) Renouvellement du bail des ateliers municipaux.
- 4 **QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur le Maire propose :

de retirer les sujets suivants :

- ◇ Tarif de location du chapiteau.
- ◇ Renouvellement du bail des ateliers municipaux.

d'ajouter les sujets suivants :

Musée Auguste Grasset : don d'un tableau de l'artiste Rex Barrat ; vente du catalogue des faïences de Varzy « une faïencerie entre Terreur et Lumières ».

Décoration du poste transformateur Enedis (Erdp) avenue de la Charité : approbation du devis.

Allées du cimetière : approbation du devis relatif aux surfaces supplémentaires des allées du cimetière.

Propositions adoptées à l'unanimité.

1 – **APPROBATION A L'UNANIMITE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2016**

2 – **ADMINISTRATION – FINANCES**

- a) A l'unanimité, le conseil municipal a accepté le devis de l'entreprise SARL BRETON d'un montant de 3 922,80 € concernant des travaux de terrassement et de raccordement aux eaux pluviales de la rue Marguerite Turelle.
- b) A l'unanimité, le conseil municipal a accepté la participation communale à hauteur de 3 606,00 € aux travaux de réfection d'une partie du chemin de Saint-Lazare menant à la chapelle St-Lazare et au centre de stockage des déchets inertes (devis total de l'entreprise MERLOT TP de 7 206,00 € dont 3 600,00 € sont pris en charge par le Communauté de Communes du Val du Sauzay).
- c) A l'unanimité, le conseil municipal a accepté la proposition de travaux de l'entreprise LAQUET TENNIS d'un coût TTC de 2 184,00 € TTC concernant la fourniture et la pose d'un grillage séparant les courts de tennis.
- d) A l'unanimité, le conseil municipal a sollicité l'attribution de la Dotation Cantonale d'Equipement 2016, d'un montant de 14 628,00 €, au financement des travaux d'éclairage public de type solaire et LED, du terrain de football et de l'allée du parc du château ainsi que pour les travaux de voirie-eaux pluviales de la rue Marguerite Turelle.
- e) A l'unanimité, le conseil municipal a sollicité une subvention au titre des fonds parlementaires auprès de Monsieur le Député de la Nièvre sur l'estimation des travaux de la rue du Four Banal (36 892,00 € HT).
- f) A l'unanimité, le conseil municipal a voté les crédits supplémentaires aux opérations suivantes :

Section/sens	Opération Article	Dénomination	Augmentation crédits	Diminution crédits
Investissement Dépenses	270 2315	Travaux divers eaux pluviales	3 923,00 €	
Investissement Dépenses	264 2315	Aménagement rues de Vézelay et du Four Banal		3 923,00 €

Section/sens	Opération Article	Dénomination	Augmentation crédits	Diminution crédits
Investissement Dépenses	225 2312	Terrain de sports	2 184,00 €	
Investissement Dépenses	264 2315	Aménagement qualitatif rues de Vézelay et du Four Banal		2 184,00 €

Section/sens	Opération Article	Dénomination	Augmentation crédits	Diminution crédits
Investissement Dépenses	265 2116	Allée cimetière communal	3 572,00 €	
Investissement Dépenses	264 2315	Aménagement qualitatif rues de Vézelay et du Four Banal		3 572,00 €

3- ADMINISTRATION – GENERALE

- a) A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la nouvelle réglementation de délivrance et d'exploitation des affouages qui prendra effet au 1^{er} Septembre 2016 :

**RÈGLEMENTATION DÉLIVRANCE ET EXPLOITATION DES AFFOUAGES
À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016
(ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 2016-67 DU 06/09/2016)**

DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS D'INSCRIPTION

- 1) Inscription en Mairie du 15 Septembre au 15 Octobre pour toute personne résidant à Varzy et ayant acquitté au moins une taxe d'habitation dans la commune (justificatif à présenter pour une première inscription).
- 2) Paiement de la redevance par chèque nominatif ou en numéraire.
- 3) Etablissement d'une liste nominative des affouagistes et tirage au sort des lots en réunion publique. L'attribution du lot se fait exclusivement avec l'affouagiste présent lors du tirage au sort ou au guichet de l'accueil en Mairie 7 jours après la date de la séance d'attribution.

- 4) Exploitation et empilage des lots : 15 Avril.
- 5) Débardage du 16 Avril au 30 Septembre. Passé ce délai, les lots inachevés ou non exploités redeviennent propriété de la commune.
- 6) Etablissement de la liste des parcelles inachevées ou non exploitées par la commission communale des forêts. Les affouagistes concernés ne pourront nullement prétendre à s'inscrire l'année suivante (sauf conditions exceptionnelles examinées en commission communale).

RÈGLEMENT GÉNÉRAL D'EXPLOITATION DES AFFOUAGES

Consignes générales

- ☛ les lots sont délimités et numérotés à la peinture.
- ☛ les lots sont tirés au sort en réunion publique et font l'objet d'attribution suite à une inscription préalable en Mairie, ils sont réservés aux utilisateurs de bois de chauffage dans leurs habitations (un seul affouage par foyer est attribué).
- ☛ les lots sont constitués (en fonction des parcelles) soit par :
 - du taillis,
 - des petites futaies qui portent les marques du marteau de l'état au corps et au pied de l'arbre, où sont marquées d'une croix à la peinture au corps,
 - des houppiers des arbres vendus.
- ☛ Tous les brins et arbres qui sont griffés ne doivent pas être coupés.
- ☛ Tous les arbres ceinturés en bleu ou ayant un triangle bleu doivent être protégés.
- ☛ Tous les arbres (de toutes essences) de plus de 30 cm de diamètre à 1.30 m du sol qui n'ont aucune marque, ne doivent pas être coupés.
- ☛ L'abattage se fera le plus près possible du sol et à l'horizontal.
- ☛ Les branches seront, soit mises en andains, soit mises dans les cloisonnements (sans faire de tas afin de pouvoir les broyer si besoin), soit dispersées sur le parterre de sa seule coupe. Il convient donc de « tirer » le plus fin possible le bois disponible dans le taillis et surtout dans les houppiers.
- ☛ Interdiction d'empiler le bois contre les réserves.
- ☛ Dans les coupes de régénération, le bois sera empilé sur le bord des cloisonnements (lorsque ceux-ci sont matérialisés) afin de laisser libre la circulation des tracteurs de débardage et du broyeur.
- ☛ **Débardage par sol sec et portant.**
- ☛ Interdiction d'abandonner des déchets en forêt (bidons, bouteilles ...)
sous peine d'amendes.
- ☛ **Les lignes de parcelle, sommières, chemins et fossés de périmètre doivent être dégagés de tous les rémanents.**

Délais et consignes particulières

Exploitation et empilage des lots : au plus tard le 15 Avril de l'année qui suit l'attribution du lot.

Débardage du 16 Avril au 30 Septembre de l'année qui suit l'attribution du lot. Passé ce délai, les lots inachevés ou non exploités redeviennent propriété de la commune (article L 145.1 du Code Forestier « faute d'avoir exploité leurs lots ou enlevés les bois dans les délais fixés par le conseil municipal, les affouagistes sont déchus des droits qui s'y rapportent »).

- ☛ Par mesure de sécurité et de cohabitation avec les chasseurs dans la forêt communale, la municipalité remettra préalablement aux sociétés de chasse locales les numéros de parcelles affectées à l'exploitations des affouages.
- ☛ Il est rappelé que l'utilisation d'une tronçonneuse nécessite le port d'équipements individuels de protection.
- ☛ La vente de tout ou partie du bois de chauffage qui a été délivré en nature par la commune est interdite, conformément à l'article L 243-1 du code forestier.
- ☛ L'affouagiste doit exploiter lui-même sa part d'affouage ou la faire exploiter par un tiers dans le respect des lois.
- ☛ Des consignes différentes pourront être données, en fonction de cas particuliers d'exploitation et remises lors du tirage au sort.
- ☛ Le Maire, les garants et l'agent ONF sont à votre disposition pour toutes informations complémentaires.
- ☛ Un exemplaire du présent règlement est remis au plus tard le jour de l'acquittement de la redevance annuelle.
Le coupon détachable faisant office d'Accusé Réception est signé par l'affouagiste et déposé par ce dernier lors de la séance d'attribution des lots.



Accusé Réception

Je soussigné (Nom, Prénom, adresse et n° de tél.)

certifie avoir pris connaissance de la réglementation de la délivrance et de l'exploitation des affouages de la commune de Varzy (effective au 01/09/2016) et m'engage à respecter toutes les prescriptions.

A Varzy, le

Signature

A l'unanimité, le conseil municipal a fixé à 15,00 € la redevance qui sera sollicitée lors des inscriptions des affouages et ce, dès le 1er Septembre 2016.

b) A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'instaurer au 1^{er} Septembre 2016 l'indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP) dont bénéficiera les agents du cadre d'emploi de Rédacteur Territorial.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé à compter du 1^{er} Octobre 2016 de la transformation d'un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée au sein des services techniques municipaux (poste à temps complet).

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé à compter du 1^{er} Septembre 2016 de la création d'un emploi d'avenir ou contrat aidé au sein des écoles pour une durée hebdomadaire de 24 heures.

c) A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé l'avenant de la société SOCOTEC au contrat de maintenance du matériel de levage (nacelle) dont le renouvellement se fera par tacite reconduction d'année en année.

d) A l'unanimité, le conseil municipal a accepté le don des consorts CHÂTELET offrant au musée Grasset un tableau intitulé « le vieux moulin » de l'artiste varzycois Rex Barrat. Il présente à cette généreuse famille toute sa très vive et sincère gratitude.

A l'unanimité, le conseil municipal a fixé à 10,00 € le prix de vente du catalogue « une faïencerie entre Terreur et Lumières » qui sera mis en vente au musée Grasset.

e) A l'unanimité, le conseil municipal a accepté le devis d'un montant de 800,00 € de Monsieur David Nicolas, illustrateur, dont 50 % seront pris en charge par ENEDIS (anciennement ERDF), afin que le poste renfermant le transformateur situé avenue de La Charité puisse bénéficier d'une décoration. Les membres du Conseil Municipal Jeunes participeront à ces travaux.

f) A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le devis de l'entreprise COLAS EST s'élevant à la somme de 3 571 ,14 € TTC relatif aux surfaces supplémentaires des allées du cimetière.

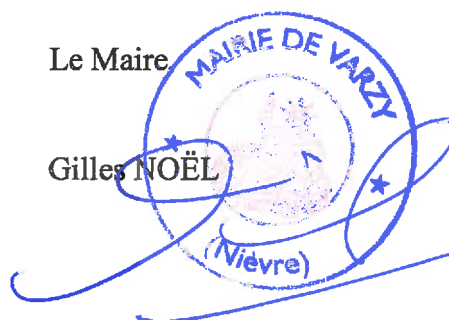
4 – QUESTIONS DIVERSES

- ☞ Musée : inauguration de l'exposition des faïences de Varzy avec vente du catalogue, le 17/09 à 11 heures.
- ☞ Inauguration du nouveau terrain de tennis le 17/09 à 18 heures.
- ☞ Délimitation à refaire du marquage au sol pour le stationnement des bus scolaires.
- ☞ Rentrée des classes 2016 : 674 élèves dont une majorité d'élèves internes (290 au LHRP, 147 aux écoles, 237 au Lycée-Collège).
- ☞ Un bilan de l'été culturel à Varzy sera effectué en Mairie avec les organisateurs le 01/10 à 10 h 30.
- ☞ Accueil des nouveaux arrivants en Mairie, le 22/10 à 17 heures.
- ☞ 1 karcher et 1 débroussailleuse ont été achetés pour les services techniques.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire

Gilles NOËL



Affichage : 28/09/2016